

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ?  
VOTRE LOGEMENT A PLUS DE 15 ANS,  
VOUS SOUHAITEZ ISOLER,  
RÉHABILITER,  
ADAPTER À LA PERTE D'AUTONOMIE,  
FAIRE DES ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIES ?**

**VOUS NE SAVEZ PAS  
COMMENT FAIRE ?**

**CONTACTEZ NOUS !**

Notre chargé de mission et notre  
opérateur vous aideront  
à trouver les solutions adaptées  
à votre foyer

*Cet accompagnement technique  
et administratif est offert*

**OPAH**  
**OPÉRATION  
PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT**  
**+  
RENOUVELLEMENT  
URBAIN**

**Ce programme fonctionne aussi  
pour les logements collectifs  
et les copropriétés**

**Aides sous conditions de ressources**

**LES OPAH SERONT EN PLACE  
DE 2023 À 2027  
POUR LE CENTRE-VILLE DE GIEN**

**ET DE 2023 À 2025  
POUR LE RESTE DE  
LA COMMUNAUTÉ DES  
COMMUNES GIENNOISES**



La Communauté des Communes  
Giennaises et ses partenaires investissent :

**3 000 000 €**  
pour la rénovation de

**100** logements  
sur **5 ans**

**INFOS :**  
opah@cc-giennoises.fr  
02 38 29 32 88



► La Communauté des Communes Giennaises vous informe



Conception : Service Communication - C.C.G. / Mai 2023 - Ne pas être sur la voie publique

**OPAH**  
**OPÉRATION  
PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT**  
**+  
RENOUVELLEMENT  
URBAIN**

**LA COMMUNAUTÉ DES  
COMMUNES GIENNOISES  
VOUS ACCOMPAGNE  
DANS VOS PROJETS  
DE RÉNOVATION DE L'HABITAT**



legiennois.fr

1

Vous avez un projet de rénovation énergétique, d'adaptation à la suite d'une perte d'autonomie, de réhabilitation d'un logement vacant, prenez rendez-vous avec notre conseiller



2

Le conseiller missionné par la collectivité va étudier votre projet selon votre situation et votre éligibilité au programme (*grille de l'ANAH*)



3

Le conseiller organisera avec vous, une visite de votre bien et estimera les postes de travaux à réaliser



4

Vous faites établir des devis par des professionnels RGE (reconnu garant de l'environnement)



5

Selon vos capacités financières, et avec vous, le conseiller monte le dossier de demandes de subventions et le transmet aux organismes concernés



6

Dès que le dossier est validé par l'ANAH et la CDCG, vous pouvez commencer les travaux.



7

Une fois les travaux terminés, vous confiez les factures à votre conseiller pour recevoir les subventions



## EXEMPLES D'INTERVENTIONS :

